

# **SYNDICAT INTERCOMMUNAL**

## **du VIGUEIRAT et de la VALLEE DES BAUX**

---

### **Compte rendu de la réunion du syndicat intercommunal**

---

Jeudi 02 AVRIL 2015

Réf 03/2015

Présents:

Mr GESLIN, Mr DURAND, Mme LEBRE, Mr MASSON, Mr THIEULOY, Mr CHAREYRE, Mr VICO, Mr PECOUT, Mme BEDOT, Mr VETILLART, Mr RICARD, Mr MOUCADEL, Mr ROSSI, Mr VILLERMY, Mr SEISSON, Mme RAVEZ, Mme ROUX.

Excusés:

Mr BONNAUD, Mr CHERUBINI, Mr FUSAT, Mr FREZE, Mr BESSON, Mme LICARI, Mr MONTAGNIER, Mr CATHALA, Mr HUGUES, Mr DERVIEUX.

Procurations :

Mr BESSON donne pouvoir à Mr SEISSON,  
Mme LICARI donne pouvoir à Mme BEDOT,  
Mr FREZE donne pouvoir à Mme ROUX,  
Mr DERVIEUX donne pouvoir à Mr VETILLART (suppléant).

Absents : Néant

Début de la séance à 17h30

### **Adoption du compte de gestion 2014**

-Le compte de gestion 2014 est présenté au Conseil Syndical.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014 ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré :

- déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour	Contre	Abst.
21	0	0

## Vote du compte administratif 2014

-Le compte administratif est présenté au Conseil Syndical et les résultats des différentes sections budgétaires sont fixés comme suit :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Total
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	
<b>Résultats reportés 2013</b>	0.00 €	71 120.18 €	0.00 €	64 395.50 €	
<b>Opérations de l'exercice 2014</b>	298 455.80 €	157 988.65 €	59 162.72 €	60 000.00 €	
<b>TOTAL</b>	298 455.80 €	229 108.83 €	59 162.72 €	124 395.50 €	
<b>Résultats de clôture</b>	69 346.97 €			65 232.78 €	- 4 114.19 €
<b>Reste à réaliser</b>	37 5334.14 €	58 619.83 €	0.00 €	0.00 €	
<b>TOTAL CUMULE</b>	335 989.94 €	287 728.66 €	59 162.72	124 395.50 €	
<b>Résultat Cumulé</b>	48 261.28 €			65 232.78 €	16 971.50 €

-Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, adopte le compte administratif 2014

Pour	Contre	Abst.
20	0	0

## Affectation de résultat 2014

-Le compte administratif de 2014 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 65 232,78 euros. Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b><u>A Résultat de l'exercice</u></b> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 837.28 €
<b><u>B Résultats antérieurs reportés</u></b> ligne 002 du compte administratif N-1 précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 64 395.50 €
<b><u>C/ Résultat à affecter</u></b> = A + B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit de la ligne 002 ci-dessous)	<b>65 232.78 €</b>
<b><u>D Solde d'exécution d'investissement N-1</u></b> D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	69 346.97 € 0.00 €
<b><u>E Solde des restes à réaliser d'investissement N-1</u></b> Besoin de financement Excédent de financement	37 534.14 € 58 619.83 €
<b><u>Besoin de financement = F = D + E</u></b>	<b>48 261.28 €</b>
<b>AFFECTATION = C = G + H</b>	<b>65 232.78 €</b>
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b> G = au minimum, couverture du besoin de financement F	<b>48 261.28 €</b>
<b>2) H Report de fonctionnement R002</b>	<b>16 971.50 €</b>

Pour	Contre	Abst.
21	0	0

## Vote du budget primitif 2015

-Le budget primitif 2015 est présenté au Conseil Syndical. Il est présenté comme suit :

### -Section de fonctionnement :

Dépenses	:	81 099.50 €
<b>TOTAL</b>	:	<b>81 099.50 €</b>
Recettes	:	64 128.00 €
Excédent reporté	:	16 971.50 €
<b>TOTAL</b>	:	<b>81 099.50 €</b>

Pour	Contre	Abst.
21	0	0

### -Section d'investissement :

Déficit reporté	:	69 346.97 €
Dépense nouvelles	:	250 281.85 €
Crédits reportés	:	37 534.14 €
<b>TOTAL</b>	:	<b>357 162.96 €</b>

Pour	Contre	Abst.
21	0	0

### -Section d'investissement :

Recettes nouvelles	:	298 543.13 €
Crédits reportés	:	58 619.83 €
<b>TOTAL</b>	:	<b>357 162.96 €</b>

Pour	Contre	Abst.
21	0	0

## Clôture et approbation du marché de procédure adaptée pour la mission de maîtrise d'œuvre concernant la réalisation de travaux structurants sur le Canal du Vigueirat à Saint Etienne du Grès et à Fontvieille.

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée Syndicale que le Comité, dans sa séance du 13 novembre 2014, a adopté le choix de la procédure Adaptée selon les articles 26 et 28 du Code des Marchés Publics pour la dévolution d'un marché de maîtrise d'œuvre dans le cadre de la réalisation de travaux structurants sur le Canal du Vigueirat à Saint Etienne du Grès et à Fontvieille.

La commission MAPA créée par délibération 2015-04, a décidé, dans sa séance du 05 mars 2015 d'attribuer le marché à l'entreprise RX INGENIERIE pour un montant de 11 238 € H.T. auxquels viennent s'ajouter 2 050 € H.T. d'option pour une étude géotechnique.

-Proposition de valider la décision de la commission MAPA pour retenir l'entreprise RX INGENIERIE pour ce marché de maîtrise d'œuvre.

-Proposition de donner tout pouvoir à Mr le Président pour signer toutes les pièces constitutives du marché.

Pour	Contre	Abst.
21	0	0

### **Questions diverses**

Mr Barriol, technicien au SIVVB, fait un point sur l'avenant au marché de travaux exécuté en 2014 (Réhabilitation partielle du canal du Vigueirat et de ses affluents). Il informe que ces travaux ont débutés mardi 24 mars 2015 et qu'ils s'achèveront dans les jours à venir.

Enfin, il rappelle que cet avenant concerne un nivellement de la crête de digue rive gauche du Canal du Vigueirat à Saint Gabriel, pour un montant de 5 696.25 euros H.T.

Toutes les questions ayant été abordées, la séance est levée à 18h30